

Académie de POITIERS

COLLEGE ANATOLE FRANCE
2 rue du Capitaine Rocolle
16008 ANGOULEME cedex

☎ 05.45.95.15.01

Mél : ce.0161106r@ac-poitiers.fr

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 07 février 2022

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : 04

Date de transmission de la convocation aux membres : 31/01/2022

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : M. BAUDOUIN Bruno, Principal du collège

Secrétaire de séance : Mme COMIN Laurence, représentante du personnel enseignant

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 19

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2021

Fonctionnement

- Remise d'ordre DNB 2022
- Contrat de maintenance EMOP
- Convention pour l'utilisation de matériel à usage spécifique (PSC1)
- Marché « volailles » 2022-2025
- Contrat entretien maintenance chaufferie

Action éducative

- Prévisions rentrée 2022
- Présentation de la répartition de la DGH – Rentrée 2022

Questions diverses

Séance du 7 février 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. BAUDOIN Bruno	X						
	Gestionnaire	Mme BARAUD Amélie	X						
	C.P.E.	Mme PERCOT Alexandra	X						
	Agent comptable	M. SAINT HILAIRE Hervé							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MESNIER Thomas Conseiller départemental		X		Mme GARCIA Stéphanie Conseillère départementale			
		Mme REGRENIL Laetitia Conseillère départementale	X			M. NEBOUT François Conseiller départemental			
	Groupement de communes	M. MIEGE-DECLERCQ Benoit Représentant du Grand Angoulême	X						
	Commune siège	Mme FAYE Michèle Représentante mairie d'Angoulême			X				
	Commune siège								
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. BERTRAND Jacky		X					
		M. DEVAUTOUR François		X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RULLAC Laurence	X			Mme PECHESCOT REGUILLEAU Isabelle			
		M. MOUNIER Stéphane			X	M. RENON Damien	X		
		M. CROUX Jérôme	X			M. BERNARD Stéphane			
		Mme COMIN Laurence	X						
		Mme LASSORT Jocelyne	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. CARDONNE Philippe	X			Mme DESPORT Sibylle	X		
		Mme VERGNAUD Corinne			X	M. MARTIN Dominique			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. SARDA Julien	X			Mme TARDIEUX Christelle			
		Mme DEJONGHE Amandine	X			Mme TARDIEUX Stéphanie			
		M. DUPONT Sylvain		X		Mme TOURKI Laïla			
		Mme LOISEAU Sophie	X			Mme MARIE Alexa			
		Mme BAUDET Sandra			X	M. STRICHER Aurélien			
		Mme BONTHONNEAU Raphaële	X			Mme LESCORAIL Aurélie			
	Elèves	Sacha EPINOUX			X	Léo VAUTRIN			
		Alice LABEQUE	X			Eléa BRAUD	X		

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 07 février 2022

Le conseil d'administration du collège Anatole France s'est réuni en séance ordinaire à 18h sous la présidence de M. Bruno BAUDOUIN, Principal.

M. le Président constatant le quorum atteint, ouvre la séance à 18h05. Il indique que c'est au tour des représentants des professeurs de faire le compte rendu.

Mme Comin, représentante du personnel enseignant est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Président sollicite l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 Novembre 2021

Approbation à l'unanimité des membres présents

FONCTIONNEMENT

• Remise d'ordre DNB 2022

Mme la gestionnaire propose une remise d'ordre pour les 3 niveaux de classes 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} pour la demi-pension lors du DNB 2022.

Mme la gestionnaire souligne la difficulté de gestion des remises d'ordre pour cause de COVID 19 car la durée d'absence est variable d'un élève à l'autre.

Vote : adopté à l'unanimité

• Renouvellement de marché

Mme la gestionnaire propose le renouvellement de l'adhésion au marché volailles, pour 2022 à 2025. Le groupement d'achat est attribué à AGAPE 16.

Vote : adopté à l'unanimité

• Contrat de maintenance EMOP

Le contrat de maintenance avec l'Equipe mobile d'ouvriers professionnels (EMOP) est proposé au renouvellement. Il s'agit en effet d'un marché annuel prévoyant un renouvellement exprès concernant le dépannage et la maintenance des équipements de cuisine pour des interventions que le personnel d'entretien du collège ne peut pas réaliser lui-même. L'équipe EMOP est basée au collège de Ruelle.

Vote : adopté à l'unanimité

• Convention d'utilisation de matériel spécifique

Il s'agit d'une convention entre le collège Anatole France et le collège Jules Verne concernant du matériel nécessaire aux formations Premier secours civiques niveau 1 (PSC1) (niveau 3^{ème}) et Gestes qui sauvent (niveau 4^{ème} et ULIS)

Il n'y aura pas de formation PSC1 cette année en raison des manipulations, dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID.

M. le Principal indique qu'il y aura une formation aux gestes qui sauvent, car cela ne nécessite pas de manipulation. Mme la CPE précise que cette formation s'adresse plutôt aux élèves de 4^{ème}.

Vote : adopté à l'unanimité

- **Contrat entretien maintenance chaufferie**

Mme la gestionnaire propose le renouvellement du contrat maintenance chaufferie à l'entreprise BRUNET, contrat pour un an à partir de 01/01/2022 d'un montant de 2500 TTC.

Ce sont eux qui sont intervenus pour la fuite de façon rapide et efficace pour rétablir provisoirement le chauffage avant la réparation finale réalisée pendant les congés de Noël.

Vote : adopté à l'unanimité

ACTION EDUCATIVE

• **Prévision rentrée 2022**

M. le Principal indique qu'il y aura comme cette année, à la rentrée prochaine, 3 divisions par niveau (12 classes + la classe ULIS).

La moyenne d'élèves par classe sur l'ensemble des divisions sera de 24 à 27 élèves par classe.

Pour les effectifs de 6ème, il n'est pas prévu beaucoup plus d'élèves que cette année.

• **Répartition de la DGH – rentrée 2022**

M. le Principal indique que le rectorat donne pour l'ensemble de nos élèves, soit 12 classes, réparties en 378 heures par semaine, réparties en 345 heures postes et 33 heures supplémentaires annuelles.

Avec cela il convient de faire des aménagements pédagogiques, tenant compte notamment des spécificités de l'établissement.

M. le Principal insiste sur le fait que le CA se prononce sur la ventilation des heures proposée par lui-même, en concertation avec les enseignants, et non sur la dotation en HP et HSA imposée par le rectorat.

M. Le Principal présente et explique le tableau de la répartition des heures de la DGH.

En ce qui concerne le latin, il disparaît en quatrième, et à la rentrée 2022, seuls les élèves de troisième auront une heure de latin, option qui disparaîtra à la rentrée 2023.

Certaines disciplines vont bénéficier d'aménagements pédagogiques : ainsi en français et mathématiques, après discussion avec les enseignants, le choix a été fait de donner 4h30 en français et 4h30 heures en mathématiques, pour du co-enseignement en 6ème, en 5ème et en 4ème ; et 1h30 en français et 1h30 heures en histoire-géographie, pour du co-enseignement en 3ème.

M. le Principal soumet la DGH au vote et rappelle que ce n'est pas la dotation horaire mais la ventilation préparée avec l'accord des enseignants qui doit être votée.

Départ de Mme Regrenil à 18h50

Vote : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

• Deuxième horaire du matin : 8h50

Les parents ont fait le constat que lors de la 2ème heure du matin, certains élèves arrivent un peu en retard à cause des horaires du bus et demandent s'il n'est pas possible de commencer à 9h au lieu de 8h50.

Mme la CPE leur explique que ce choix a été fait d'une part à cause des règles sanitaires qu'il a fallu mettre en place au milieu deuxième trimestre 2020 et d'autre part pour permettre à tous les demi-pensionnaires d'avoir le temps de déjeuner car l'effectif est à son maximum.

Cependant cette année, il sera possible de faire une demande (début avril) auprès des services de la STGA pour voir s'il est possible d'adapter l'horaire du matin des bus à ceux du collège.

• Qualité du pain

Les élèves ont fait la remarque concernant la qualité du pain qui est moins bon qu'en début d'année scolaire. La gestionnaire explique que suite à un différent concernant un règlement de facture, la boulangerie à côté du collège ne fournit plus le pain et qu'il a été difficile de trouver une boulangerie qui livre du lundi au vendredi matin avec un pain de qualité et à un prix raisonnable.

Cependant le choix a été fait de miser sur plus de produits frais, notamment le poisson et quand cela est possible des achats à des producteurs locaux. De plus La gestionnaire avec des élèves se réunissent régulièrement lors de la commission de menu pour discuter justement des menus et le vendredi 11 février, le menu a été entièrement choisi par ces élèves.

Les parents regrettent ce changement pour le pain car le pain de la boulangerie d'à côté est de bonne qualité, c'est un commerce de proximité et le pain est apprécié par les élèves du collège et le personnel.

Les élèves sont très heureux du retour du chef cuisinier monsieur Martin Dominique.

La séance du conseil d'administration est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,



Comin Laurence

Le Président,



Baudouin Bruno